LA RÉFORME FISCALE

Une mise au point

Le ministère des Finances communique :

« Divers journaux du matin, en commentant le communiqué relatif à la réforme fiscale donné à l'issue du conseil de cabinet, ont fait connaître que le taux de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers serait augmenté pour les valeurs au porteur. Cette affirmation ne repose sur aucun fondement.

» Le projet de réforme fiscale, dont le ministre des Finances a exposé les principes au conseil de cabinet, ne comporte aucune augmentation de taux et spécialement les valeurs mobilières aux porteurs n'auront à supporter aucune aggravation de charge ».

Les entretiens de M. Germain-Martin

MM. Malvy, président de la commission des Finances de la Chambre, et Jacquier, rapporteur général, se sont rendus, jeudi matin, au ministère des Finances, pour s'entretenir avec M. Germain-Martin des travaux législatifs qui intéressent les finances publiques et spécialement de la réforme fiscale dont les principes ont été exposés au conseil de cabinet par le ministre des Finances.

Le projet serait voté avant les vacances parlementaires

MM. Malvy et Jacquier ont confirmé dans les couloirs de la Chambre qu'au cours de leur entretien avec le ministre des Finances, le président et le rapporteur général de la commission des Finances ont été mis au courant des intentions du gouvernement relatives à la réforme fiscale.

M. Germain Martin leur a donné les grandes lignes de cette réforme, qui constituera une refonte assez étendue de certains impôts et taxes et qui sera déposée à la Chambre, dès la rentrée du 15 mai, sous forme de projet de loi.

M. Malvy a indiqué que le ministre des Finances avait tenu compte d'une décision antérieure de la commission qui, au moment du vote des décrets-lois, avait rejeté un texte tendant à autoriser le gouvernement à procéder également par décret pour réaliser la réforme fiscale.

M. Malvy a ajouté que la commission des Finances s'emploierait à préparer la discussion publique du projet gouvernemental avec la procédure la plus expéditive, mais non pas avec la procédure, dite d'extrême urgence, qui risquerait de donner à la Chambre et au gouvernement de nouveaux déboires.

Il estime que de sérieuses modifications seront probablement apportées au texte gouvernemental, mais qu'un accord interviendra, entre les deux Chambres et le gouvernement, probablement avant les grandes vacances.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE STAVISKY

Elle considère comme suffisante la sanction prise envers M. Pressard par le Garde des Sceaux

La commission d'enquête sur les affaires Stavisky a adopté le texte de l'ordre du jour qui lui a été soumis par sa sous-commission. Cet ordre du jour comporte deux parties : la première constate que M. Pressard, procureur de la République, n'a pas failli à l'honneur et fait état, notamment, des responsabilités d'ordre administratif du Parquet de la Seine et de son chef, en raison des remises trop nombreuses et considère comme suffisante la sanction prise par le garde des sceaux à l'égard de M. Pressard.

La seconde partie vise les deux rapports de la commission judiciaire présidée par M. Lescouvé et considérant que le premier a marqué un excès d'indulgence et le second un excès de sévérité invite le garde des sceaux à un complément d'enquête en tenant compte des dépositions recueillies par la commission parlementaire.

La déposition de M. Renoult renvoyée au Garde des Sceaux

La commission a ensuite statué sur les suites à donner à quelques-unes des dépositions recueillies par elle. Mais elle n'a pu statuer utilement que sur celle de M. René Renoult et celle de M. André Hesse. Elle a décidé de renvoyer la première au garde des sceaux par 30 voix contre 1 et 3 abstentions.

M. Maurice Robert qui a voté contre a explique son vote en disant qu'il entendait ne pas s'associer à la décision de la commission du fait que le garde des sceaux avait dessaisi celle-ci en lui demandant communication de la déposition de M. René Renoult.

Quant à la transmission au garde des sceaux de la déposition de M. André Hesse, elle a été repoussée par 15 voix contre 9 et 9 abstentions.

La commission a ajourné à une date ultérieure ses décisions concernant les dépositions recueillies au sujet des dossiers du ministère du Travail et du ministère du Commerce. Elle désire en effet, avant de se prononcer avoir achevé ses investigations à ce sujet.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 4 mai 1934. — Soleil : lever 4 h. 29 ; coucher 19 h. 7. — Lune : lever 0 h. 18 ; coucher 8 h. 13.

Aujourd'hui : Sainte Monique. — Demain Saint Pie V.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 mai 1934 à 18 h. : Baromètre 755 mm. 6 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 2 mm. 9.

Thermomètre : fronde 11° ; minima 9° ; maxima 13°,7.

Etat hygrométrique : 90. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 8.

Direction du vent : Nord, force modérée.

Direction des nuages : pas d'observation.

Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour vendredi : frais, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps médiocre ; Ciel brumeux, trois-quarts couvert ou couvert ; quelques pluies et averses, rares orages. — Vent faible ou modéré de Nord-Est. — Le maximum de température sera sans changement sur celui de la veille.

DE PASSAGE. — Ce vendredi à 13 h. 25, arrivera à Calais par le « Côte d'Azur », venant du Cap Ferrat, dans les Alpes-Maritimes, S.A.R. la Princesse Louise, sœur du roi d'Angleterre, accompagnée d'une nombreuse suite.

La Princesse Louise a fait retenir tout un appartement à Terminus-Hôtel de la Gare Maritime, ayant l'intention de séjourner à Calais une nuit ou deux, pour se reposer avant de regagner l'Angleterre.

— Le Duc de Brunswick, gendre de l'ex-Kaiser, est revenu ces jours ci à Calais avec sa femme, la princesse Victoria Louise de Prusse et sa fille qu'il conduisit, on le sait à la Cour d'Angleterre. Le Duc est revenu avant-hier soir de Londres, est descendu à l'Hôtel Maurice, d'où il est reparti hier matin, à 10 h. 30, en automobile, se rendant à Maison-Blanche, près d'Arras, pour visiter le Cimetière affecté aux soldats allemands.

— A 14 h. 30 est arrivé, en Gare Maritime de Calais, par le paquebot Canterbury, le Ministre britannique du Travail, M. Shair Thomas, son fils Arthur et deux secrétaires, se rendant à Lucerne.

— A bord du même paquebot, partant pour Douvres à 15 h. 45, se sont embarqués le Prince Paul de Yougo-Slavie et sa belle-sœur la princesse Marina de Grèce et de Danemark.

UNE ENTREVUE A ROME DE M. HENRY BÉRENGER ET DE M. MUSSOLINI

On en augure d'heureux développements pour les relations franco-italiennes

Au cours de son séjour à Rome, M. Henry Bérenger, président du comité central d'action franco-italienne, a pu s'entretenir avec plusieurs personnalités italiennes, en particulier avec le sénateur Borletti, le comte Volpi et le marquis Theodoli, des multiples questions d'intérêt franco-italien.

Il a été convenu avec les représentants du comité « italia-francia » que l'inauguration du buste de Chateaubriand, sur le Pingio, pour laquelle la date du 15 mai avait été d'abord envisagée, aurait lieu le 1er octobre.

Dans l'ordre commercial, il a été décidé de faire tout l'effort nécessaire pour que l'accord qui vient d'être signé à Milan porte tous ses fruits et soit effectivement le point de départ d'une réelle collaboration économique.

Dans l'ordre politique, les divers entretiens qu'il a eus à Rome ont permis au président de la commission sénatoriale des affaires étrangères de se rendre compte de la nécessité d'aboutir à une convention sur le désarmement, la France et l'Italie pouvant trouver dans la recherche d'un terrain commun acceptable pour tous un moyen de se mieux comprendre et, par conséquent, de régler plus aisément par la suite les questions exclusivement franco-italiennes.

L'entretien de M. Bérenger avec M. Mussolini, au palais de Venise, a été particulièrement cordial et a duré près d'une heure et demie. M. De Chambrun, ambassadeur de France, y assistait.

Dans les sphères autorisées, on estime que, malgré le caractère purement officieux de la visite de M. Berenger, il est permis d'en augurer d'utiles développements pour les bonnes relations franco-italiennes. Celles-ci n'ont nullement été compromises par l'affirmation récente faite, sous une forme noble et courtoise, de notre politique traditionnelle en matière de désarmement.

Le vœu profond des milieux responsables en Italie est qu'un accord sur les armements soit le point de départ d'une entente permanente et d'un pacte d'amitié entre les deux nations latines.

L'ENQUÊTE SUR LES TROUBLES DU 6 FÉVRIER

La commission d'enquête sur les événements de février n'a procédé, hier après-midi, à aucune audition de témoin. Elle a consacré sa séance à la nomination de rapporteurs particuliers, conformément aux propositions de son bureau. Elle a admis sans difficultés que des rapports purement objectifs fussent rédigés en vue d'établir la matérialité de certains faits sur lesquels elle aura ultérieurement à émettre des appréciations dans les conclusions de son rapport définitif.

LES POURSUITES CONTRE LES ÉMEUTIERS DE LA CITÉ JEANNE D'ARC

M. Saussier, juge d'instruction a été chargé à la suite de l'émeute de la cité Jeanne d'Arc, d'ouvrir une information pour tentative de meurtre et violences à agents, en vertu de l'article 231, du Code Pénal, et pour réunion séditieuse et rebellion en bande, en vertu de l'article 313 du même code.

UNE MARCHE DES CHOMEURS SUR LILLE ?

D'après certains échos, les délégués des Comités de chômeurs des différentes communes de l'arrondissement de Lille, songeraient à se réunir, le dimanche 6 mai ou le dimanche 13 mai. Le but de cette réunion serait l'organisation d'une « marche des chômeurs » sur la Ville de Lille et le centre administratif du Gouvernement, la Préfecture.

Les renseignements que nous avons pu recueillir confirment la réalité de ce projet. Mais rien n'est encore définitif.

Un ivrogne a assassiné un jeune homme près de Chauny

Le criminel fut grièvement blessé par la foule et les gendarmes eurent beaucoup de peine à le dégager

Un drame navrant, dont le triste héros est un alcoolique invétéré, s'est déroulé sur la route d'Ognes à Chauny.

L'ouvrier belge Fernand Stassart, qui habite près de **Chauny**, vivait en mésintelligence avec ses voisins, les époux Marat. Presque toujours ivre, Stassart cherchait fréquemment dispute aux Marat. Finalement, l'idée d'une vengeance terrible germa dans son esprit et pour l'assouvir, il choisit une innocente victime : le jeune Maurice Marat, âgé de 16 ans.

Trouver un prétexte quelconque pour le faire venir à lui fut l'affaire d'une seconde ; Mme Marat pressentit le danger que courait son fils ; elle lui cria de ne pas avancer. Il était trop tard, Stassart qui tenait un tiers-point, avait déjà bondi sur le jeune homme et lui en avait porté un coup terrible à la poitrine. Maurice Marat s'écroula sur le sol ; on le transporta dans sa maison, où le docteur Lefebvre ne put que constater le décès.

Pendant ce temps, l'assassin était reparti se coucher et les gendarmes vinrent l'arrêter au lit.

Emmenant leur prisonnier, les gendarmes eurent beaucoup de peine à le protéger contre la foule qui voulait le lyncher ; ils durent même appeler du renfort pour dégager Stassart, qui avait reçu de très sérieuses blessures.

Le Parquet de **Laon** a procédé, jeudi matin, à la reconstitution du crime.

Stassart ne sut pas expliquer son acte criminel, qui paraît avoir été prémédité. Il a été écroué à **Laon**.

Les accidents de la route

Un cycliste gravement blessé à Fressenneville

Un cultivateur de Beauchamps, M. Jules Haesaert, âgé de trente ans, revenait de Woincourt, à bicyclette, et se dirigeait vers Valines, lorqu'en arrivant au carrefour de **Fressenneville**, il aperçut une automobile pilotée par M. Louis Moreau, quarante et un ans, comptable à Escarbotin.

Le cycliste crut qu'il aurait le temps de passer avant l'auto ; il pensait d'ailleur avoir la priorité de passage. Il accéléra donc, mais la collision se produisit, violente, et M. Haesaert fut projeté sur le sol.

On le releva avec plusieurs blessures, dont une très grave à la tête. Après avoir reçu les soins du docteur Noël, de Fressenneville, le malheureux fut transporté à l'hôpital. — Son état est très grave ; on craint une fracture du crâne.

IMPORTANTES MANIFESTATIONS PROCHAINES A ARRAS

Le Congrès annuel des Anciens Chasseurs à Pied

Le congrès annuel des Anciens Chasseurs à Pied de France aura lieu à Arras, le dimanche 27 mai, sous les auspices de la Fédération Nationale.

Voici le programme de cette manifestation : Vers 9 h., arrivée à Arras des délégués des associations d'anciens chasseurs à pied. — A 10 h. 30, rassemblement de tous les chasseurs au Congrès. — A 11 h. 15, défilé avec la Fanfare du 16e bataillon de chasseurs à pied, de toutes les délégations de France avec leur fanion. — A 11 h. 45, réception à l'Hôtel de Ville. — A 12 h. 30, grand banquet chasseurs. — A 15 h., départ en autocar, pour la visite de tous les champs de bataille de l'Artois, retour vers 18 h. 30. — A 18 h. 30, concert au Jardin public. — A 20 h. 30, retraite aux flambeaux avec la Fanfare du 16e bataillon de chasseurs. — A 21 h., départ des délégations.

Les anciens chasseurs seront dans leur tenue obligatoire, béret et cravate bleu jonquille.

La Conférence de la Fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français

La section d'Arras a été chargée d'organiser la conférence régionale des sections du Nord et de Paris, qui aura lieu le dimanche 6 mai, à Arras.

Les congressistes au nombre de 70 environ arriveront dans notre ville, en grande partie vers 10 h.

Dès leur arrivée, la section d'Arras déposera une gerbe à la plaque commémorative des Cheminots, en gare d'Arras, et au monument aux morts de la ville d'Arras.

Les délégués visiteront ensuite l'Hôtel de Ville, puis parcouront en autocars les principales artères de la ville et iront au Mémorial anglais. A leur retour, ils tiendront leur conférence à l'Hôtel de l'Univers, qui sera suivie d'un déjeuner intime.

M. Lacoste, président général de l'Association accompagné de deux administrateurs assistera à cette conférence.

Cette importante société, qui compte 125.000 membres actifs et 62.000 retraités, a pour buts statutaires : 1. De constituer des pensions de retraite ; 2. De constituer des capitaux payables en cas de vie et en cas de décès ; 3. De constituer aux pupilles, des capitaux payables en cas de vie, à titre de dots ; 4. De servir des allocations journalières en cas de maladie ; 5. De servir des allocations de maternité.

En outre, et sans conditions de cotisation, elle accorde, selon les ressources extra-statutaires disponibles : 1. Des secours d'adversité ; 2. Des bourses d'études ; 3. Des secours immédiats aux orphelins.

LE CENTENAIRE de la Société Centrale d'Agriculture du P.-de-C.

A l'occasion de la fête du Centenaire de la Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, aura lieu à Arras, du 7 au 10 juin prochain, une manifestation agricole de grande envergure qui groupera de nombreux concours spéciaux et de non moins nombreuses expositions.

Elle comportera notamment : 1. Le concours spécial de la race bovine flamande ; 2. Le concours spécial de la race bovine hollandaise, pie-noire ; 3. Un concours laitier-beurrier pour ces deux races ; 4. Le concours spécial de la race ovine boulonnaise ; 5. Un concours départemental de la race chevaline boulonnaise ; 6. Un concours des races porcines ; 7. Un concours du bon pain ; 8. Un concours de l'Artisanat rural (maréchalerie, bourrellerie, charronnage). En outre, nous y trouverons des expositions d'aviculture, d'horticulture, de produits agricoles, de machines agricoles, d'économie rurale, d'applications de l'électricité à la ferme, de pisciculture, etc.

Plus de 75.000 fr. de prix, indépendamment d'un nombre imposant d'objets d'Art, de médailles et de diplômes seront distribués aux lauréats.

Ces manifestations se termineront dans l'éblouissant spectacle de la fête militaire du 3e génie.

Le programme

Les différentes opérations sont réglées ainsi qu'il suit :

Lundi 4, mardi 5, mercredi 6 juin : de 9 à 18 h., réception des instruments et machines agricoles.

Jeudi 7 juin : Continuation de la réception des machines jusqu'à 19 h. — Réception des produits et réception des animaux prenant part au concours laitier, jusqu'à 17 h. Traite d'épuisement.

Vendredi 8 juin : Exposition des instruments et machines. — De 9 à 18 h. réception des animaux ; Opérations du concours laitier.

Samedi 9 juin : Opérations des Jurys des animaux à l'exception des vaches des 6e, 7e et 9e sections. Suite des opérations du concours laitier.

Dimanche 10 juin : Résultats du concours laitier et beurrier. — A 8 h., opération des jurys des vaches des 6e, 7e et 9e sections. Prix de championnat des femelles, prix d'ensemble et prix de bandes de vaches laitières. — A 11 h., réception des autorités à la Maison de l'Agriculture et manifestation du centenaire. — A 12 h., Présentation des animaux. — à 13 h., Banquet ; remise des objets d'art aux lauréats des divers concours. — A 16 h., sur le lieu du concours, distribution solennelle des récompenses aux lauréats du concours. — A partir de 18 h., départ des animaux jusqu'au lendemain à midi.

Dimanche soir : fête du génie ; feu d'artifice ; bal ; attractions diverses.

Pour tous renseignements complémentaires les éleveurs pourront s'adresser au directeur des Services Agricoles de leur département, qui leur fournira des exemplaires de programmes et des demandes d'admission.

Pour les parcours supérieurs à 50 km. la Compagnie des chemins de fer du Nord accordera aux visiteurs du concours le retour gratuit.

UN BRACELET DE GRANDE VALEUR A ÉTÉ TROUVÉ A LILLE

Les motifs du bracelet.

La Sûreté de Lille tient à la disposition de son propriétaire un bracelet de grande valeur, en or incrusté de pierres précieuses qui a été trouvé dans cette ville.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge

L'HORRIBLE ASSASSINAT de St-Martin-au-Laërt

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Par une porte de communication qui, de la chambre, s'ouvre au fond du garage, Adolphe Noël pénétra, dit-il, chez lui. Et, près du lit bouleversé, sur le sol dallé de la pièce, il trouva sa femme nue et morte, étranglée.

C'est alors que retentit dans la nuit l'appel désespéré qui éveilla tout le village.

Du sang partout

C'était Adolphe Noël qui donnait l'alerte. Son voisin, M. Julien Delaire, qui est aussi son propriétaire, accourut aussitôt. M. Gustave Degouy, conseiller municipal, et le garde champêtre répondirent, sur-le-champ, à l'appel du cabaretier.

Toutes les portes étaient ouvertes. Dans la salle de débit, le comptoir était embarrassé de bouteilles et de papiers épars, le tiroir-caisse, tiré à fond, était vide. Dans la chambre du rez-de-chaussée gisait le cadavre de la malheureuse Marcelle. Sur les portes, sur les murs, sur les meubles, sur toutes choses, il y avait du sang qui avait giclé en tous sens. Sur le lit dévasté et dans le creux de l'oreiller, du sang, toujours du sang et par flaques.

La victime était couchée sur le dos en travers du rectangle de l'appartement. Des bandes de gaze cachaient les blessures de ses jambes. La chemise était relevée jusqu'aux épaules, un cache-nez entourait son cou bleui où l'étreinte de l'assassin avait laissé des traces... et peut-être sa signature ; le crâne était fracassé comme avec le revers d'une lourde hache.

L'enquête commence

Mais le mari, qui avait donné l'alarme, où était-il ? On le chercha et on le découvrit couché contre son auto, dans le garage.

— Eh bien, quoi ? Adolphe.

— Laissez-moi ! C'est trop atroce. Je l'ai trouvée là, dans cette position. Je ne l'ai pas touchée. Je n'en ai pas eu le courage.

On calma cet homme, on le fit asseoir dans l'estaminet que déjà la foule des curieux emplissait de lamentations.

Le garde avertit la gendarmerie et l'appareil judiciaire entra dans le jeu de l'enquête criminelle qui allait commencer.

Le docteur Bailly constata le décès et aussi une première particularité intéressante : à minuit 25, le cadavre était encore souple sinon légèrement chaud, ce qui établissait que la mort remontait à quelques minutes, une demi-heure au plus, soit à minuit, « l'heure du crime », comme disent les romanciers populaires.

Arrivèrent ensuite les gendarmes de Saint-Omer : le capitaine Boyé, le chef Petitprez et les gendarmes Livy, Tailliez, Lelong et Mercier. Premières déclarations, premiers procès-verbaux, premiers indices toujours précieux.

A 2 heures du matin, le parquet de Saint-Omer descendit sur les lieux du crime. Il était composé de MM. Vigneron, procureur de la République, Delcourt, juge d'instruction, et Louvet, greffier.

Constatations d'usage, photographies, premiers interrogatoires... Et le jour se leva terne et bas comme un matin de Toussaint.

Le flair du commissaire Biger

Lorsqu'arriva la Brigade Mobile de Lille, vers 9 h. 30 du matin, l'émotion était à son comble. M. Ucciani, commissaire divisionnaire, chef de la 2e B. M., avait été alerté à la première heure par le juge instructeur. M. Ucciani délégua le commissaire Biget et les inspecteurs Ch. Leroux, Eve et Dérise.

Dans la chambre où gisait le cadavre, M. Biget « flaira » tout de suite, en policier avisé qu'il est, la bonne piste. Elle était là à portée de sa main, cette excellente piste. Il allongea le bras et trouva le mari. Il mimait la scène de la découverte du corps nu de l'assassinée avec forcé gestes.

— Vous dites que vous ne l'avez pas touchée ?

— Oh non ! J'ai fait un écart en arrière et je suis allé dans la rue où j'ai crié.

— Vous n'avez touché à rien ?

— Non.

— Vous êtes bien sûr ?

— Oui.

— En ce cas, suivez-moi à la mairie.

Une signature... avec du sang

Adolphe Noël ne réagit pas. On lui tue sa femme, on le vole, il est ruiné et voilà qu'on lui fait le suprême affront, la pire injure ! Mais non, cet homme ne bondit pas, il baisse la tête et de son pas lent et lourd il accompagne M. Biget à la mairie.

— Alors quoi ? Commissaire ? Que me voulez-vous ?

— Sur votre gilet avec manches, regardez avec moi. Au-dessous du coude droit, ce sang... hein ? Le long des boutons... encore du sang et ici par places, la trace de la petite brosse mouillée qui a lavé le plus gros...

— J'ai saigné du nez...

— Et le sang a giclé jusqu'à maculer la boucle de vos leggins ?

— Peut-être...

L'enquête, d'un seul coup, continuait sur des bases solides, un élément matériel presque irréfutable. On courait vers la solution.

Hors-d'œuvre

Passons sur les allées et venues qui animaient le carrefour des belles routes de Boulogne et de Calais, sur les minutieuses vérifications de M. Eve, sur l'impression très nette qu'avaient les enquêteurs, à mesure qu'ils effectuaient leurs investigations, qu'une mise en scène avait suivi le meurtre épouvantable, sur les témoignages recueillis jusqu'à **Eperlecq** qui montraient le mari soupçonné, sous les aspects d'un homme violent, brutal et jaloux, passons encore sur l'autopsie pratiquée par M. le docteur Bailly, sur la nouvelle descente du Parquet, vers 14 heures et venons-en au « grilling » que les enquêteurs firent subir sans répit, à l'assassin présumé, à partir de 16 heures.

Une mauvaise dépense

L'inspecteur principal Coussemacker, de la 2e B. M., vint vers 18 heures renforcer l'action de ses collègues. M. Coussemacker et Biget se complètent. Ils forment un couple qui représente un policier de génie et il n'est rien que M. Coussemacker aime tant que de venir à bout d'un coupable, vraiment coupable et qui nie.

Depuis 10 heures du matin, Adolphe était tenu en respect, debout, dans un coin d'une salle de la mairie et sans boire, sans manger il devait répondre aux magistrats, aux gendarmes, aux policiers.

— Je n'ai pas frappé ! Ce n'est pas moi. Je l'ai trouvée morte en rentrant.

On lui parlait des traces de sang...

— Prouvez que c'est le sang de ma femme.

Défense malhabile qui devait s'effriter à l'usure...

La mari avoue son crime

A la tombée de la nuit, les cinq policiers s'installèrent autour de l'individu et ce fut alors que commença le vrai « grilling », le même que celui qui à Paris, fit avouer Mestorino, ou qui, à Haubourdin, fit avouer Masselis.

L'inspecteur Coussemacker, tout à son affaire, s'acharnait à lancer ses arguments, ses astuces comme des bombes et les jambes tremblantes, le corps frémissant de peur, la gorge sèche, les yeux troubles, Adolphe Noël subissait les attaques successives des quatre autres policiers au cours de ce duel terrible et qui fut toujours verbal.

C'est finalement sur un mot gentil de M. Biget, que l'homme s'effondra... Et ce fut l'aveu.

« J'étais jaloux... »

Adolphe Noël s'avança vers la table où étaient servis des verres de bière pour les enquêteurs.

— Donnez-moi à boire. Merci. Je vais tout vous dire. Laissez-moi m'asseoir aussi.

— Une cigarette ?

— Volontiers. Eh bien voilà. Je suis un passionné, c'est même maladif dans mon cas et je voulais ma femme pour moi tout seul. J'avais déjà bien des ennuis dans mon commerce. Elle y ajoutait une indifférence à mon égard qui m'exaspérait. Je la soupçonnais d'avoir un amant, seulement à cause de son attitude.

Hier, vers 19 h. 30, nous avons eu une discussion très violente à ce sujet. Elle était couchée comme vous savez, vu son état et ses blessures de l'autre jour. Et je dois dire que c'est moi qui me suis montré violent pendant la dispute. Elle a ri, comme si elle se moquait de moi ; alors j'ai pris un petit maillet de bois et j'ai frappé sur sa tête, le sang a giclé partout et je suis devenu fou de rage. Ce carnage me procurait un malin plaisir. Elle s'est débattue, mais j'ai voulu en finir. Quand le vin est tiré...

— Il faut le boire... Bois un coup et continue !

— J'ai enroulé mon cache-nez autour de son cou et je l'ai étranglée en tirant si fort vers moi, qu'elle est tombée du lit. Je l'ai laissée telle qu'elle était après sa chute ; j'ai alors simulé le crime crapuleux, celui qu'on commet pour voler. J'ai fermé les portes et je suis sorti en auto. J'ai jeté le maillet dans le bois d'Acquin, près de Lumbres. Lorsque je suis revenu vers minuit, elle était morte, mais encore chaude. Son agonie a dû être longue. C'est dommage, c'était une bonne fille et... je regrette ce que j'ai fait.

La nouvelle des aveux courut les rues, atteignit Saint-Omer et la foule grondait à Saint-Martin-au-Laërt, tard dans la nuit, autour de la petite maison commune noyée d'ombre, où des policiers obstinés étaient sortis vainqueurs d'un combat, dont la mémoire d'une pauvre femme et le souvenir d'un petit être encore dans les limbes, étaient le prix.

FRED.

Le drame de l'inconduite d'Harnes

Nous avons relaté, hier, le terrible drame de l'ivresse et de l'inconduite qui a eu lieu à **Harnes**.

L'autopsie de Mme Delattre Virginie a été pratiquée par le docteur Minet, désigné par le Parquet.

Dans son rapport, l'éminent praticien conclut à la mort par suite du coup de couteau qui a dû être donné avec une rare violence ; parti au-dessus du sein droit, en biais, il a atteint le cœur. — Le permis d'inhumer a été délivré.

Ajoutons que la blessure reçue par le mari est sans gravité et ne met aucunement ses jours en danger.

Les exploits du Carvinois David Martin dont la mémoire sera évoquée le 10 Mai à la manifestation franco-belge de Tournai

Dans quelques jours, le jeudi 10 mai, les populations de *Nomain*, *Carvin*, *Templeuve*, *Roubaix*, etc.... vont se trouver réunies devant le mur des fusillés à *Tournai*, à l'occasion de la première grande cérémonie officielle, organisée dans la caserne du 3e Chasseurs belges par les autorités belges et françaises, sur l'initiative du Colonel LOZET, commandant d'armes à Tournai et de M. Léon DELSART, député-maire de Nomain, ancien détenu de la Citadelle, compagnon de cellule des huit fusillés dont on va commémorer le souvenir.

Nous avons rappelé dans des relations antérieures, la page d'histoire de chacun de ces fusillés : deux femmes : Flore LAFRANCE (dont la famille demeure toujours à *Nomain*, dont la fille : Mme Morieux-Lafrance est employée à la Mairie de *Lomme*), Georgina BOSSUYT, MM. Georges REMY, Henri CAIGNET, J.-B. DESCATOIRE, Léon MARLOT, Georges WARTELLE.

M. David MARTIN

Aux relations de ces fins héroïques, nous ajouterons l'histoire de David MARTIN, de *Carvin*, que sa compagne : Mme Pauline Desprez, a bien voulu évoquer devant nous en nous montrant, avec une pointe de légitime fierté, les décorations que l'autorité anglaise lui avaient fait tenir quelque temps après la guerre, décorations qu'elle conserve pieusement en souvenir du héros, en même temps qu'elle conserve la correspondance qui lui a été envoyée par les officiers anglais ayant connu le fusillé.

Tâche périlleuse

Qu'était David Martin en 1914 ?

Un modeste ouvrier brasseur Carvinois, un ancien cavalier du 13e Escadron du Train des Equipages (classe 1896) qui fit son devoir, tout comme les autres hommes en partant rejoindre son dépôt mobilisateur à *Périgueux*, d'abord, pour être envoyé sur *Chartres* ensuite.

Il était là, depuis quelques mois, quand un jour d'avril 1915, l'autorité militaire anglaise, ou plutôt l'« Intelligence Service », fit demander, dans les dépôts, des volontaires « originaires du Nord de la France », connaissant parfaitement la région minière du Pas-de-Calais ». Sans hésiter, David Martin offrit ses services et, bravant tous les risques, rien ne l'arrêta : ni la peur, ni les souffrances, ni la perspective de la mort. En servant ainsi son pays, mieux qu'il aurait pu le faire s'il était resté au dépôt de Chartres, il savait aussi qu'il se rapprocherait de sa famille... Il part et le voilà, sous le N° 100, attaché à une escadrille d'avions qui, le 13 avril 1915, le prend à *Bruay-en-Artois* pour le descendre la nuit en pays occupé, où on va le rechercher quelques nuits plus tard... M. BOURDON, de Bruay, a succinctement expliqué à « l'agent 100 » ce qu'on attend de lui. Le capitaine anglais Fichète, le lieutenant Haseldine et l'interprète Hide, lui ont précisé la tâche dangereuse qui est la sienne désormais, tâche sublime qu'il remplit durant deux années avec grandeur, ce qui lui vaut un jour les galons d'adjudant-aviateur.

Durant deux années, l'agent 100 fait fi du danger qui le guette. A proximité de *Carvin*, dans les environs de *Douai*, de *Lens* ou de *Lille*, un avion le dépose la nuit et s'il s'en va pour deux, trois ou quatre jours, observer les allées et venues des troupes ennemies, se renseigner sur les garnisons, l'état moral des soldats, sur les dépôts de munitions. Il passe à Carvin, y séjourne discrètement, dix, vingt fois pendant ces deux ans et après de multiples aventures, après de longues pérégrinations dans la campagne hostile, l'agent 100, dont le courage et la volonté n'ont jamais faibli, a le surhumain courage encore de ne pas approcher les siens. Il les a [illegible] pourtant et il se glisse, satisfait, à travers la campagne. Magnifique exemple d'intrépidité que celui donné par ce territorial qui se déplace, de nuit principalement, car les dangers sont sérieux et il les connaît parfaitement. Sa mission n'est pas seulement d'observer ; elle est de rapporter ! Coûte que coûte, il doit se retrouver au jour, à l'heure et au point fixé où un avion le reprendra, porteur des renseignements demandés par l'« Intelligence Service »...

De l'arrestation à la veillée suprême

Le 14 avril 1917, en descendant à *Wattignies-Templemars*, derrière l'habitation de M. Hugues, son parachute n'ayant pas fonctionné, l'aviateur est aperçu, signalé et recherché aussitôt par une patrouille allemande. Les quelques rares habitants du village qui connaissent la nouvelle de l'atterrissage de cet « Oiseau de France », s'emploient à le cacher, à cacher ses pigeons, ses appareils de bord. Deux jours se passent ainsi, en inquiétude chez les uns, en enquêtes chez les autres, mais une femme a parlé et le 16 avril, Martin David est découvert. Traîné devant le commandant allemand, enfermé, questionné, harcelé, malmené, il est bientôt jugé... provisoirement et emprisonné (avec le Sous-Préfet de *Valenciennes*) en attendant sa comparution devant le Conseil de guerre.

C'est seulement à ce moment que sa bonne compagne Pauline, de Carvin, apprend par une jeune fille de *Leforest*, envoyée par M. Demartin (qui fut, lui aussi, arrêté d'ailleurs) que son compagnon se livrait à l'espionnage pour le compte de l'autorité militaire britannique et avait été pris après sa descente forcée à Wattignies.

Nous connaissons les suites de l'histoire héroïque de David Martin. Après une instruction qui dura cinq mois et demi, l'adjudant-aviateur tombait fusillé sous le feu d'un peloton ennemi, dans les fossés de la citadelle de Tournai, non sans avoir eu le temps, toutefois, d'écrire ces quelques lignes à ses frères et mère :

« Venant d'apprendre ma condamnation à mort, je vous envoie quelques dernières paroles qui vous rediront ma grande et profonde affection pour vous...

» Inspiré de mes actes par l'unique pensée de rendre service, je meurs victime de mon dévouement. Ma consolation est de savoir que Dieu ne me considérera pas comme coupable.

» Je lui ai fait, pour vous Chers Parents et pour toute ma famille, le sacrifice généreux de ma vie.

» Veuillez remettre mon plus affectueux souvenir à mes frères bien aimés, Jules, Ernest et Florentin ainsi qu'à mes Chers Oncles et Tantes et à tous mes Amis... »

Il écrivit aussi « A sa Chère Pauline » :

« Je t'écris et te dis adieu pour te faire savoir que j'ai réservé une pension pour toi. Il te faut écrire.. (suit l'adresse)... Adieu ; embrasse bien la petite Simone pour moi, tes parents et les miens... Adieu... »

« A un Ami » :

« ...tout ce que je regrette en mourant, c'est de mourir si loin des miens. Je compte sur votre bonté pour faire entretenir ma tombe car je désire que mon corps retourne à Carvin... Adieu... Cher Camarade de misère : Vive la France, Vive la Belgique et les Alliés ! N'oubliez pas mes derniers désirs. Adieu à tous ! »

Ajoutons, enfin, que lors de son arrestation, David Martin était porteur d'une somme de 2.000 fr., qui lui fut confisquée, et que l'autorité allemande n'a jamais restituée.

Mme Pauline Desprez, sa compagne, ne touche, d'autre part, aucune pension.

David Martin, le héros Carvinois, a été cité à l'ordre de l'armée française le 18 octobre 1921. Il est, en outre, titulaire de deux décorations anglaises et dignitaire de l'ordre de l'Empire britannique.

R. LUSSIEZ.

LA SITUATION MALHEUREUSE DE CALAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. RAVISSE nous parle de la concurrence étrangère

Après avoir recueilli les déclarations de M. **Decroix**, nous avons tenu à connaître le point de vue d'un fabricant de tulles et dentelles ; c'est à M. Henri **Ravisse**, Président de la Chambre Syndicale de la corporation que nous nous sommes adressé :

« Nous souffrons de la crise, parce que nous ne représentons pas une industrie indispensable, mais nous arriverions quand même à vivre et à tenir facilement, grâce au fini de nos articles, à nos créations toujours appréciées, si nous n'avions pas à supporter une concurrence que nous devons aller battre dans des pays qui sont également des pays de production de dentelles, tels les Etats-Unis et l'Angleterre, où cette industrie se développe à l'abri de droits de douanes exagérés.

« A cette situation est encore venue s'ajouter la dépréciation de la livre et du dollar. Nos prix de revient étant restés sensiblement les mêmes, le prix de la vie n'ayant pas diminué en France, nos marchandises, du fait de la dépréciation des monnaies dont je viens de vous parler, ont subi, pour le consommateur anglais ou américain une hausse égale à la dépréciation de leur monnaie.

« En outre, et souvent à titre de représailles, des nations étrangères, telle l'Allemagne, ont contingenté l'importation de nos dentelles d'une façon très étroite. Enfin certaines nations qui ne produisent pas de dentelles et qui pourraient donc en importer sans nuire à leur industrie, ne peuvent plus être visitées par les dentelliers calaisiens, des restrictions monétaires existant dans ces pays et empêchent ou rendent tout paiement difficile.

« Il ne reste donc comme espoir à l'industrie calaisienne pour voir revenir une activité sur le marché, que le Gouvernement prenne très sérieusement en mains la défense de nos intérêts et s'attache à obtenir pour nous des diminutions de droits de douane et des facilités d'exportation.

« Il est à rappeler que l'industrie calaisienne a connu des chiffres d'exportation supérieurs à 300.000.000 de francs, ce qui indique, même au point de vue national, l'intérêt qu'il y a à défendre les industries de luxe, ni nombreuses en France.

« Si l'agriculture française, si outrageusement protectionniste, veut pouvoir continuer à vendre ses produits à tous ceux qui en France vivent des industries de luxe et d'exportation, il faudra qu'elle se montre moins intransigeante vis-à-vis des Pouvoirs Publics, pour permettre plus facilement des monnaies d'échange, lors des discussions tarifères ».

J. CLERBOIS.

Pour suivre : **II. LE PORT**

UN LILLOIS NOMMÉ PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE AU BRÉSIL

Nous venons d'apprendre que M. Pierre Deffontaines, le distingué professeur de géographie aux Facultés Catholiques de Lille, vient d'être désigné par le Ministère des Affaires Etrangères français, pour occuper la chaire de géographie à la nouvelle Université fondée à Sao-Paulo, au Brésil. Cet enseignement ne retiendra notre compatriote hors de France que de juin à décembre 1934.

Il pourra ainsi reprendre rapidement son activité à Lille.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'épilogue du procès de la distillerie clandestine d'Auxi-le-Château

On se rappelle qu'en août 1932 le service des contributions indirectes avait découvert une distillerie clandestine au château Mont-Louis, à **Auxi-le-Château**.

Cette propriété était occupée depuis le 9 octobre 1930 par un Belge, Pierre Stubbe, né à Becker, en 1884, qui venait d'**Hellemmes**, où il disait être établi horloger. Stubbe vivait avec sa femme et sa fille.

Une perquisition permit de découvrir dans une chambre située au deuxième étage d'une tour du château, tout un matériel de distillerie clandestine permettant de fabriquer un hectolitre d'alcool pur par jour. D'après les évaluations faites par la régie, le préjudice subi par le Trésor s'élève à 540.000 fr.

Indépendamment de Pierre Stubbe, de sa femme et de sa fille qui, tous trois, sont en fuite, cinq autres personnes furent inculpées : un industriel de Lille, un marchand de liqueurs, M. Vandamme, un destinateur, M. Soleil, et les frères Fernand et Alfred Brochard.

Le tribunal de Saint-Pol acquitta Alfred Brochard. Il condamna Pierre Stubbe à six mois de prison ; Fernand Brochard à deux mois et conjointement et solidairement à 500 francs d'amende et au quintuple des droits de consommation, soit 77.120 francs.

Par ailleurs, leurs cinq comparses furent condamnés à 500 francs d'amende pour détention d'appareils à distiller sans déclaration.

De multiples amendes et des confiscations diverses furent en outre prononcées contre la plupart des prévenus.

L'affaire plaidée devant la Cour, voici trois semaines, a eu son épilogue jeudi.

La Cour confirme l'acquittement d'Alfred Brochard.

Par ailleurs, elle estime que les délits sont nettement caractérisés.

Conformément à une conclusion du ministère public, **la Cour surseoit à statuer sur le cas des membres de la famille Stubbe.**

Elle élève à trois mois la peine de prison infligée à Fernand Brochard.

Enfin, elle confirme toutes les amendes fiscales et confiscations prononcées par le tribunal de Saint-Pol en précisant que la société incriminée sera civilement responsable vis-à-vis de l'Etat du paiement de ces amendes.

Les accidents dela route

Mme Bernard, belle-mère de M. Darmenton, président du tribunal civil de Fez, et de M. Ducrocq, inspecteur principal des contributions directes à Arras, traversait la chaussée près du jardin du palais Saint-Vaast, à Arras, quand elle fut renversée par une auto.

La malheureuse femme fut tuée sur le coup.

Le tribunal correctionnel condamna l'automobiliste, M. Wissocq, à un mois de prison, avec sursis, 500 fr. d'amende et à payer à la partie civile 20.000 fr. de dommages-intérêts.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Dhotel, pour le prévenu, et par Me Labbe, pour la partie civile.

Il n'est pas question de l'indemnité, dont le chiffre est accepté, mais de la sanction pénale, que M. Wissocq trouve excessive.

La Cour maintient cependant la peine de prison, avec sursis, mais elle réduit le chiffre de l'amende à 200 fr.

***

Mlle Odette Guillemot conduisait l'auto de son père, à **Ascq**, sur la route de Tournai à Lille, lorsqu'elle rencontra les concurrents d'une course de motocyclettes partis de Roubaix. L'un des champions, M. Pierre Desrumeaux, fut projeté en bas de sa moto, traîné sur une distance de 20 mètres et relevé avec une fracture de la jambe gauche.

Le tribunal de **Lille** condamna Mlle Guillemot à 100 fr. d'amende et à verser à la victime une provision de 15.000 fr. en attendant le résultat de l'expertise confiée au professeur Leclercq.

La Cour confirme le jugement de Lille en stipulant que la responsabilité civile de M. Guillemot père, est nettement engagée.

Comme M. Guillemot se trouve en état de liquidation judiciaire, c'est le liquidateur, M. Hanus, qui se substituera à lui.

La contrebande

Un soir, vers 20 h., des douaniers surprenaient près de l'écluse Bocquet, à **Thivencelles**, plusieurs contrebandiers qui à leur vue prirent la fuite. Les douaniers se mirent à leur poursuite, mais l'un d'eux, Georges Delavallée, opposa une violente résistance au point qu'il fallut le ligoter.

Le tribunal correctionnel le condamna ainsi que ses co-inculpés Marcel Bereaux, Marcel Delangre, Léon Poulle, Jules Dufernez et Marcel Bottiau, à six mois de prison, chacun, et solidairement à 16.000 francs d'amende.

La Cour estime qu'un doute plane sur cette affaire et que les prévenus doivent en profiter. Dans ces conditions, Bereaux, Delangre, Poulle, Defernez et Bottiau, sont tous quatre acquittés.

Manœuvres criminelles à Quarouble

La veuve Rombeaux, née Gabrielle Bonhivers, propriétaire d'un cinéma à **Quarouble**, a été poursuivie pour manœuvres criminelles de complicité avec Emile Wallez et la femme de ce dernier née Gisèle Bouchez, d'Onnaing.

L'opération aurait été pratiquée dans la salle du cinéma.

Le tribunal de **Valenciennes** condamna la veuve Rombeaux à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende ; Emile Walles et sa femme, chacun à six mois avec sursis et 500 francs d'amende.

La Cour élève à trois ans, la peine infligée à la veuve Rombeaux et elle confirme les autres dispositions du jugement de Valenciennes.

Une affaire d'escroqueries aux dommages de guerre à Hon-Hergies

Ulysse Blondeau et sa sœur, Flore Blondeau, ont été poursuivis pour escroqueries aux dommages de guerre.

Ils avaient, à **Hon-Hergies**, réclamé 321.365 francs d'indemnité valeur 1914 et touchèrent des avances qui s'élevèrent à 523.000 francs valeur papier.

L'Etat leur reproche d'avoir considérablement exagéré leurs dommages.

Après plaidoirie de Mes de Lauwereyns et Delmotte, la Cour met la cause en délibéré.